

Conclusion

Pour conclure je rappellerai que si les procès-verbaux et ordonnances de la fin du 17^e et du début du 18^e siècles nous dépeignent un espace en pleine convalescence, les ordonnances de la deuxième moitié de la période étudiée confirment la restauration matérielle et religieuse, et ceci malgré les obstacles constitués par l'étendue de la circonscription et la diversité des langues. Une phrase extraite de la requête des curés afin que leur archiprêtré soit divisé en deux illustre cette restauration matérielle; évoquant le nouvel archiprêtré qui naitrait du démembrement de celui de Sarrebourg *Monseigneur pourra donner telle dénomination qu'il voudra aux archiprêtrés, ou de Lorquin, ou de Foucrey, ou de Gondrexange, toutes ces paroisses étant considérables les églises spacieuses et bien ornées et leur fabrique capable d'y supporter des charges.* Au niveau démographique la population avait quasiment triplé en l'espace de soixante-dix ans, la refonte du clergé paroissial semblait opérée mais le pourcentage élevé des ecclésiastiques qui prêtèrent serment témoigne de la fragilité de ce dernier (84 %).